

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-1330/SG/IAM portant interdiction de séjour.

n° 74-1330/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

3 août 1974

Numéro JO

n° 16 du 26/08/1974

Date du numéro

26 août 1974

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le District de Djibouti et dans les cercles de Tadjourah et d'Obock est interdit à Houssein Egueh Odoah, né vers 1941 à Dasbyo, condamné le 27 juillet 1973 par le Tribunal Correctionnel de Djibouti, à un an de prison et deux ans d'interdiction de séjour, pour vol, écroué le 25 juillet 1973, libéré le 25 juillet 1974.